

Drôme

PASTORALISME ET VINS / À Châtillon-en-Diois puis au Col de Rousset, l'association départementale d'économie montagnarde (Adem) et le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois co-organisent la deuxième édition de l'évènement qui réunit pastoralisme et vins du Diois.

Fête de la Transhumance et de la Clairette, les 8, 9 et 23 juin

Après une première édition très réussie en 2023, l'association départementale d'économie montagnarde (Adem) et le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois mettent une nouvelle fois en commun leurs énergies pour organiser la Fête de la Transhumance et de la Clairette. L'évènement se déroulera sur trois dates, entre Châtillon-en-Diois les 8 et 9 juin et le col de Rousset le 23 juin. Les organisateurs rappellent que le pastoralisme et la viticulture sont deux filières fondamentales pour la dynamique du territoire, et qu'elles façonnent les paysages drômois. « La Fête s'articule autour des métiers et de leurs pratiques, des produits issus de ces deux activités ancestrales, dans une ambiance festive et conviviale », annoncent l'Adem et le syndicat. Voici les temps forts de l'évènement.

✓ **Programme complet en ligne sur www.fete-transhumance.com**
Plus d'infos : Office de Tourisme du Pays Diois au 04 75 22 03 03



La traversée du troupeau dans le centre de Châtillon-en-Diois aura lieu le samedi 8 juin. © EP_Archives

Samedi 8 juin à Châtillon-en-Diois

Journée festive dans le cœur historique du village médiéval

- **Toute la journée :** marché de producteurs et d'artisans locaux, vente de sonnailles et matériel agricole mais aussi « village de vigneron » (un verre de dégustation vendu 6 euros permettra d'accéder aux stands de dix-sept caves de l'appellation et aux activités viticoles).
- **Vers 9 h :** traversée du troupeau dans le centre du village
- **À 10 h et 16 h 30 :** balade commentée et dégustation dans les vignes.
- **À 10 h 30, 14 h et 16 h :** travail des chiens de berger sur troupeau.
- **De 10 h 30 à 12 h 30 :** atelier « plante ton pied de vigne ! ».

- **À 11 h 30 et 17 h 30 :** démonstration et dégustation « La Clairette de Die en cocktails ».
 - **À partir de 12 h :** repas de la Transhumance.
 - **À 14 h 30 :** conférence « la transhumance inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».
 - **À 18 h :** rencontre du troupeau avant son départ pour l'alpage.
 - **À partir de 19 h :** soirée guinguette avec DJ, grillades, bar à vins et cocktails.
- Également au programme de la journée : dégustations mets & vins, démonstration de tonte et découverte de la filière de transformation de la laine, fanfares, activités et ateliers pour les enfants et les familles.

Dimanche 9 juin sur l'Alpage de la Moutière (en direction du col de Menée)

« Buller les pieds dans l'herbe au son des sonnailles ! »

À 18 km du village de Châtillon-en-Diois, après le hameau des Nonières.

- **Vers 10 h :** arrivée du troupeau à l'alpage.
- **À partir de 11 h :** à la rencontre des acteurs de la montagne.
- **À partir de 12 h :** casse-croûte paysan.

ET AUSSI...

Un ciné rencontre le 14 juin à Saint-Laurent-en-Royans

Le documentaire italien Les enfants du Minotaure, réalisé par Eugenio Attanasio, sera diffusé le vendredi 14 juin à Saint-Laurent-en-Royans. Ce film retrace l'histoire des hommes qui suivent le mouvement des animaux depuis des millénaires. La famille Mancuso pratique le pâturage transhumant depuis des générations, transférant le troupeau de vaches de race podolica de la campagne de Marcedusa vers les grands bois de Sila. Elle reproduit

ainsi une tradition ancestrale, quand l'homme suivait les troupeaux d'Aurochs (bos primigenius), ancêtre des races actuelles de bovins domestiques, pour pouvoir les chasser.

Au fil des millénaires, avec la naissance de l'élevage, se sont modelées une relation entre l'Homme et l'Animal et une société pastorale dont les bergers sont les derniers représentants, gardiens émérites d'une culture, notamment sonore, unique en son genre.

✓ **Vendredi 14 juin à 19 h, ciné rencontre Les Enfants du Minotaure à la salle des fêtes de Saint-Laurent-en-Royans. Projection du documentaire (72 min) en présence du réalisateur. À partir de 10 ans. Gratuit.**

muséo'bulles

DÉCOUVREZ LA LÉGENDE
UNE EXPÉRIENCE
IMMERSIVE AU PAYS DE
LA CLAIRETTE DE DIE



HISTOIRE
SAVOIR-FAIRE
& DÉGUSTATION
VISITE
GUIDÉE

Jaillance

RÉSERVATION AU
04 75 22 30 15

355 AV. DE LA CLAIRETTE, 26150 DIE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

les chasseurs drômois au service de la Biodiversité

Fédération des chasseurs de la Drôme ou l'écologie en actions
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

3132 route des Sêterées - 26400 Crest
<https://www.chasseurs-drôme.fr/>

Drôme

SUR LA FÊTE / Patrick Fabre est le directeur de la Maison de la Transhumance, basée à Salon-de-Provence (13). Le 8 juin à Châtillon-en-Diois, il se fera l'ambassadeur de l'inscription récente de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La transhumance: du patrimoine local à celui de l'humanité



Alpages de Grande Cabane, PNR du Vercors. ©MaisondeLatranshumance

Patrick Fabre connaît parfaitement le Diois et ses fêtes autour de la transhumance, depuis les toutes premières éditions au début des années 1990. S'il passe l'année au cœur de la Crau, à Salon-de-Provence où il dirige la Maison de la Transhumance, il sera à Châtillon-en-Diois le premier week-end de juin pour la Fête de la Transhumance et de la Clairette. Chaque année, avec sa petite équipe de la Maison de la transhumance (2,5 ETP pour cette association loi 1901), il pose son stand sur dix à quinze fêtes dans le Sud de la France. Sa mission : valoriser toutes les dimensions de la transhumance, qu'elles soient économiques, patrimoniales, culturelles ou environnementales. Avec un objectif : convaincre un public le plus large possible, notamment les jeunes et les urbains, des utilités de la transhumance et de la nécessité de

prendre soin de son devenir. Cette fête dans le Diois présente selon lui d'autant plus d'intérêt qu'elle s'appuie sur une « transhumance véritable » et non sur une reconstitution comme c'est parfois le cas ailleurs. « Sur le territoire qui s'étend de la Provence aux Alpes, quelque 600 000 ovins estivent chaque année en montagne », souligne Patrick Fabre. Sans oublier des traditions de transhumance bovine voire équine mais la Maison de la transhumance s'intéresse essentiellement aux ovins.

Célébrer l'inscription Unesco

La fête des 8 et 9 juin prochains sera aussi l'occasion de célébrer l'inscription depuis décembre dernier de « la transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco.

Dix pays bénéficient de cette inscription : l'Albanie, l'Andorre, l'Autriche, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg et la Roumanie. Pour la France, le dossier a été porté par le collectif des races locales de Massifs (Coram), en partenariat avec la Maison de la transhumance et de nombreux acteurs du monde pastoral. Concrètement, qu'apporte cette inscription au monde de l'élevage ?

« Bien sûr cela n'apporte pas directement d'argent aux éleveurs, reconnaît Patrick Fabre. En revanche, cela apporte une certaine notoriété et davantage de visibilité auprès des pouvoirs publics sur les enjeux de la transhumance. » Cette inscription pourrait, par exemple, peser dans les négociations pour obtenir des dérogations spécifiques à la réglementation sur le bien-être animal lorsqu'il s'agit de transports des animaux transhumants (mélange des mâles et femelles dans le même camion, des brebis et des chèvres, transport des femelles gestantes...). Autre élément important, l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial oblige les États concernés à « protéger les valeurs pour lesquelles leur bien a été inscrit », précise l'Unesco. En résumé, à mettre en place les mesures nécessaires pour pérenniser ce bien. Dans un communiqué du 6 décembre dernier, le gouvernement déclarait d'ailleurs : « L'inscription de la transhumance permettra d'en reconnaître le rôle comme source de résilience sociale et économique. Elle soutiendra également les politiques publiques visant à protéger cette pratique [risque de prédation par le loup, par exemple] et influencera les stratégies nationales de développement durable. » Autant de sujets que les visiteurs de la Fête de la transhumance et de la Clairette à Châtillon-en-Diois pourront aborder avec Patrick Fabre. ■

Sophie Sabot



abeille ASSURANCES

Nadège LEMAIRE

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE

lemaire-nadège@abeille-assurances.com

3 avenue Félix Rozier
26400 CREST - 04 75 25 42 02

Votre
Assureur
local

Vêtements en laine mérinos d'Arles



Vêtement gamme La Routo®. ©Andreas Baum

La Maison de la Transhumance vient de lancer une gamme de vêtements techniques (vestes, pulls, tee-shirts, leggings, chaussettes...) pour la randonnée à base de laine mérinos d'Arles. L'objectif est de créer des vêtements textiles durables, en maîtrisant toute la chaîne de valeur, depuis l'élevage jusqu'aux produits finis proposés aux consommateurs. 160 tonnes de laine ont déjà été achetées auprès d'un collectif d'éleveurs et travaillées par une société spécialisée, basée en Allemagne. La gamme est commercialisée sous la marque La Routo®, du nom de l'itinéraire de randonnée qui relie la plaine de la Crau jusqu'aux vallées de l'Ubaye et de la Stura (Italie), sur les traces des troupeaux ovins qui pratiquaient la grande transhumance estivale. Ces vêtements seront proposés lors de la Fête de la transhumance et de la Clairette à Châtillon-en-Diois. ■

Concepteur, constructeur de bâtiment



Construction et agrandissement à vos mesures, toutes tailles, à toutes altitudes, et toutes activités (bergeries, chèvres, stabulations...)

B.C.B. Le village - 26310 Beauverrières
04 75 21 46 11

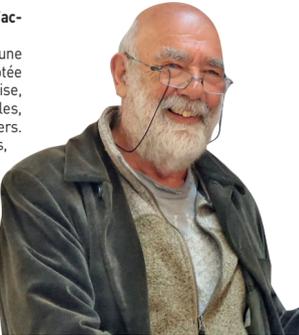
www.bcb-entreprise.com
bcb.entreprise@orange.fr

INTERVIEW / En s'associant depuis 2023 avec le syndicat de la Clairette et des vins du Diois pour organiser la fête de la Transhumance et de la Clairette, l'association départementale d'économie montagnarde (Adem) souhaite mettre en lumière l'activité agricole du territoire et ses produits. Philippe Cahn, son président, insiste plus particulièrement sur les enjeux du pastoralisme.

« Les pratiques pastorales en Drôme sont d'une grande richesse »

Quelles sont les particularités de l'activité pastorale en Drôme ?

Philippe Cahn : « Le pastoralisme est une activité agricole et économique adaptée au territoire de la montagne drômoise, qui valorise les ressources naturelles, pelouses, landes et espaces forestiers. Cette activité humaine, à côté d'autres, a fabriqué les paysages d'aujourd'hui dont la qualité et la beauté sont recherchées. En Drôme, 104 000 ha de surfaces dédiées au pastoralisme ont été recensés lors de la dernière enquête pastorale. Le pastoralisme drômois regroupe des activités d'élevage ovin et caprin dans le Diois, les Baronnies, la vallée de la Drôme, et d'élevage bovin, davantage présent dans le Royans-Vercors, le pays de Bourdeaux mais aussi le Séderonnais. Sans oublier, quelques élevages équins. Les pratiques pastorales en Drôme sont d'une grande richesse, basées à la fois sur l'observation de la ressource pastorale présente, l'adaptation des élevages à cette ressource pastorale, notamment dans un contexte de changement climatique. »



« En Drôme, 104 000 ha de surfaces dédiées au pastoralisme ont été recensés lors de la dernière enquête pastorale », indique Philippe Cahn, président de l'association départementale d'économie montagnarde (Adem). ©ArchivesAD26

Quelle est son importance dans l'équilibre des exploitations ?

P. C. : « Les collectifs pastoraux que l'Adem accompagne représentent plus de 350 élevages avec des systèmes d'élevage variés. Ces collectifs regroupent soit différents troupeaux sur de grandes surfaces au travers des groupements pastoraux, soit un ensemble d'élevages avec une pratique plus individuelle mais qui réfléchissent à une gestion commune d'un territoire donné. En termes de type d'élevage, on peut avoir du tout pastoral, avec des éleveurs herbassiers qui jouent un rôle fort dans l'entretien du territoire, en nourrissant à 100 % leur troupeau avec herbes et broussaillages, mobilisant de grands espaces et déplaçant leurs animaux en suivant la pousse de l'herbe. On

compte aussi des éleveurs ayant une base foncière plus importante que les herbassiers, qui s'appuient sur des surfaces pastorales autour de leur ferme mais aussi sur des alpages ou estives. Enfin, on rencontre également des éleveurs "fourragers" qui marient ressources pastorales et surfaces cultivées. Les principaux produits pastoraux valorisés en Drôme sont la viande d'agneau, de bœuf, le picodon, le bleu du Vercors Sassenage. Une activité de niche se développe aussi dans le Diois et les Baronnies autour de la valorisation de la laine. »

Au-delà du simple fait de nourrir des animaux d'élevage, quelles sont les autres contributions du pastoralisme ?
P. C. : « Le pastoralisme contribue à la vie des villages. Dans les territoires reculés, les pastoraux sont parfois les seuls habitants à l'année. Les éleveurs mettent également en œuvre des pra-

tiques vertueuses, notamment au travers des contrats MAEC*. L'activité pastorale contribue à l'entretien des espaces naturels et donc à la beauté des paysages. Elle limite également les risques d'incendie en prélevant la ressource qui sèche et les éleveurs pastoraux investissent dans l'aménagement de ces surfaces pour que les milieux ne se referment pas. Enfin le pastoralisme offre des produits de qualité, transformés localement, favorisant les circuits courts et, en fonction de la taille des troupeaux, génère de l'emploi, notamment au travers de l'embauche des bergers. »

L'activité pastorale se heurte aussi à de nouvelles contraintes...

P. C. : « La première contrainte est de s'adapter aux multi-usages. Les espaces mobilisés par l'activité pastorale accueillent désormais de plus en plus d'autres activités (chasse, randonnée, trail, VTT...), qui peuvent créer des tensions. Ces tensions sont exacerbées du fait de l'arrivée du loup, et de sa conséquence : l'arrivée des chiens de protection pour protéger les troupeaux de la prédation. La préservation du foncier pastoral est un autre sujet d'une importance majeure. Depuis quelques années, il existe des volontés fortes notamment en Drôme de geler des surfaces destinées à l'activité pastorale, sous couvert d'ensauvagement ou de libre évolution. C'est très difficile à comprendre pour l'Adem et encore plus pour les éleveurs et bergers dont les pratiques pastorales contribuent à la richesse en matière de biodiversité de ces espaces. Nous sommes très vigilants sur ce sujet. L'Adem a d'ailleurs signé une convention de partenariat avec la Safer pour assurer une veille et éviter ce risque de gel de surfaces pastorales. »

Quelles sont les priorités portées par l'Adem pour accompagner l'activité pastorale en Drôme ?

P. C. : « L'Adem contribue à la recherche de solutions techniques avec ses partenaires dans le cadre du multi-usage. Elle joue notamment un rôle de médiateur entre éleveurs et autres utilisateurs de la montagne. Un gros travail est aussi mené au travers du réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes, notamment avec des partenaires tels que Auvergne-Rhône-Alpes tourisme. Le réseau est d'ailleurs en train de développer un outil Map Patou qui permettra, via une application destinée au grand public, d'identifier où se situent les troupeaux et donc potentiellement les chiens de protection. Parmi les autres priorités que l'Adem porte il y a, comme je l'ai dit plus haut, la préservation du foncier pastoral mais aussi l'adaptation au changement climatique, notamment sur les questions d'abreuvement des troupeaux, de ressources pastorales, de santé des animaux... Nous croyons beaucoup au collectif et l'Adem souhaite accompagner des réflexions collectives, notamment grâce aux plans pastoraux territoriaux (PPT). » ■

Propos recueillis par Sophie Sabot

* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques.



Allier pastoralisme et viticulture à l'occasion de la fête de la transhumance et de la clairette est, pour Rémi Granon, logique. « Ce sont deux activités qui façonnent le paysage du Diois », dit-il. ©SS_AD26

RENCONTRE / Présent sur le village des vigneron à Châtillon-en-Diois le 8 juin prochain, Rémi Granon explique son attachement au vignoble local et plus particulièrement à l'appellation Châtillon-en-Diois.

Des paysages façonnés par la viticulture et le pastoralisme

Rencontrer le public, faire découvrir les vins du Diois, c'est la mission que se fixe Rémi Granon le 8 juin prochain à l'occasion de la Fête de la transhumance et de la clairette. Œnologue de formation, il officie depuis 2015 au sein de la cave Monge-Granon à Vercheny en tant que salarié.

Le charme du territoire est aussi un argument pour Rémi Granon. « Ce vignoble est très photogénique, avec ses petites parcelles, ses petits cabanons, les montagnes autour, sans oublier sa taille humaine, adaptée au tourisme et à la vente directe », décrit-il. Allier pastoralisme et viticulture à l'occasion de la fête de la transhumance et de la clairette est pour lui logique. « Ce sont deux activités qui façonnent le paysage du Diois. Je pratique le parapente et, vu du ciel, on mesure particulièrement l'effet de ces deux activités sur ce paysage », poursuit le viticulteur.

Comme de nombreux producteurs présents sur le village vigneron, il mettra notamment en avant les cuvées issues de son vignoble en AOP Châtillon-en-Diois, deux en blanc (une 100 % aligoté et une 100 % chardonnay), une en rouge et une en rosé. « Ce sera vraiment l'occasion pour le public de découvrir les vins de cette appellation qui restent des vins de niche, qu'on trouve essentiellement dans nos caveaux ou sur les marchés de producteurs. »

Le saviez-vous ?

La superficie récoltée en appellation Châtillon-en-Diois est en moyenne d'une quarantaine d'hectares depuis six ans. La récolte 2023 a représenté 1 693 hl (moyenne des trois dernières années : 1 655 hl), dont 46 % en blanc, 42 % en rouge et 12 % en rosé.

L'aire d'appellation pour la production des raisins blancs concernent les communes de Barnave, Châtillon-en-Diois, Laval-d'Aix, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Recoubeau-Jansac, Saint-Roman, Solaura-en-Diois. Les raisins noirs sont eux issus exclusivement des vignes situées sur les communes de Châtillon-en-Diois et Menglon. Le cahier des charges permet de vinifier par dérogation ces raisins blancs ou noirs, dans des communes plus à l'ouest de la zone de production, jusqu'à Aubenasson.

Sophie Sabot



Démonstration et dégustation de cocktails à base de Clairette de Die seront proposées aux visiteurs. ©Syndicat de la Clairette et des vins du Diois.

VIGNES ET TERRITOIRE / Le président du syndicat de la Clairette et des vins du Diois, Fabien Lombard, explique pourquoi il s'associe à ce grand évènement qui débutera à Châtillon le 8 juin et se poursuivra jusqu'au 23 juin au Col de Rousset.

Mettre à l'honneur le dynamisme agricole et les synergies entre filières

Le syndicat de la Clairette et des vins du Diois co-organise avec l'Adem la deuxième édition de la Fête de la transhumance et de la Clairette. En quoi ce partenariat est-il essentiel pour le territoire ?

Fabien Lombard : « L'ancrage territorial est très important pour nous. S'associer avec la Fête de la Transhumance et une autre pratique agricole forte du territoire a tout son sens pour nous. Cela montre le dynamisme du monde agricole sur le territoire et les synergies entre les filières. De nombreux viticulteurs sont d'ailleurs polyculteurs, il est fondamental de renforcer ces liens. La fête s'articule d'ailleurs autour des métiers et leurs pratiques mais aussi des produits issus de ces deux activités ancestrales, dans une ambiance conviviale et festive. »

Quelles animations seront proposées autour de la Clairette de Die et des vins du Diois ?

F. B. : « L'achat du verre de la fête (6 €) permet d'accéder à l'ensemble des propositions autour de la Clairette de Die et des vins du Diois, à savoir : l'incontournable marché des vigneron (17 caves seront présentes dans les ruelles de Châtillon-en-Diois pour faire déguster leurs produits) ; la balade commentée dans le vignoble au milieu des cabanons de vigne, avec dégustation de Clairette ; la démonstration et dégustation de cocktails à base de Clairette de Die : la dégustation de vins du Diois accompagnés de produits locaux (fromages, charcuterie, etc.) et enfin l'atelier autour de l'art de déguster afin de parfaire ses connaissances viticoles et œnologiques. Tout au long de la journée les enfants pourront également se divertir, avec des animations autour du vignoble et de la biodiversité (5 € par proposition) : assemblage et customisation de ni-

Au-delà de la traversée des paysages viticoles par les troupeaux lors de la transhumance, y-a-t-il d'autres liens forts entre viticulture et élevage ovin ?

F. B. : « Éleveurs, producteurs et vigneron partagent le territoire, travaillent de concert et sont parfois plus coopératifs. La pratique du pâturage dans les vignes par les brebis est historique dans le vignoble de la Clairette de Die. Des viticulteurs travaillent avec des éleveurs pour faciliter la gestion de l'enherbement. Convaincus de l'intérêt de la pratique, les professionnels du vignoble et de la filière ovine ont mené une expérimentation "Brebis et Clairette de Die : une solution pour moins désherber" afin de développer la pratique sans risque. Enfin le fumier de brebis composté est l'amendement principal des vignes de Clairette de Die. Pas de Clairette de Die sans brebis ! » ■

PARTENARIAT / À l'occasion du Salon agricole de Meknès organisé dernièrement au Maroc, plusieurs filières françaises, dont l'élevage ovin et caprin, ont signé des protocoles d'accords, dont l'un concerne Auvergne-Rhône-Alpes.

Les liens agricoles avec le Maroc se resserrent

Un peu d'histoire s'impose. Avec l'Algérie française (1830-1962) et le protectorat français de Tunisie, le Maroc faisait partie de ce que l'on avait coutume d'appeler : l'Afrique française du Nord. Sous protectorat français depuis 1912 jusqu'à son indépendance en 1955, le Maroc a toujours entretenu avec la France une relation particulière au-delà du sang et des larmes versés au nom de la colonisation. Et c'est grâce à l'agriculture que les deux pays ont bâti un pilier solide de leur coopération.

Des échanges réciproques

Entre le Maroc et France, la coopération agricole ne date donc pas d'hier. Elle s'est intensifiée avec le temps et fonctionne dans les deux sens. Selon les chiffres officiels, le Maroc exporte au moins 23 % de son agroalimentaire vers le marché français. Entre 2018 et 2022, ces exportations atteignaient 1,2 milliard, uniquement pour les fruits et baies (mandarines, melons, avocats...). La France, quant à elle, a acheminé près de 2,7 millions d'euros de légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires vers le Maroc (plus de 812 000 euros sur la seule année 2023). Fin avril, en marge du Salon international de l'agriculture du Maroc (Siam), Rabat et Paris ont renouvelé leur partenariat à travers une nouvelle feuille de route et des accords entre professionnels français et marocains. Parmi les 1 500 exposants du Siam, 10 % étaient français, dont nombre issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'occasion pour eux de renforcer les liens entre leurs pays sous l'égide des ministres de l'Agriculture français et marocain. Huit accords ont été signés, notamment sur les semences, la viande, le lait, les petits ruminants et les oléagineux. Ainsi, l'interprofession bovine française Interbev et Maroc Lait se sont engagés dans un accord-cadre de partenariat afin de sécuriser, en volume et en qualité, les approvisionnements du Royaume en génisses laitières, dont la France est l'un des principaux fournisseurs. Objectif : soutenir la reconstitution locale du cheptel marocain.

Gestion des périodes sèches : apprendre des Marocains

Signée lors du Salon international de l'agriculture de Paris en février dernier,



Une délégation régionale conduite par Philippe Meunier (au micro), vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, délégué aux relations internationales, s'est rendue au Maroc le mois dernier. ©CR AURA

la déclaration d'intention entre Races ovines des massifs Sélection (Rom Sélection), la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association nationale ovine et caprine du Maroc (Anoc) a été formalisée par un protocole d'accord à Meknès. Cet accord porte essentiellement sur de l'ingénierie, à savoir : un apport de savoir-faire en matière d'organisation des outils de sélection, d'identification, d'actualisation des programmes d'amélioration génétique du côté de Rom Sélection.

« Côté éleveurs français, nous sommes curieux des stratégies mises en place par les éleveurs marocains pour s'adapter au changement climatique. C'est en cela que l'accord relève de la réciprocité. En effet, le Maroc ce n'est pas que le désert, et le pays est confronté depuis plusieurs années déjà à des problèmes de sécheresse. Nous avons beaucoup à apprendre d'eux », résume François Tahon, responsable du développement international chez Rom Sélection. L'Anoc encadre un réseau de plus de 15 000 éleveurs organisés en 169 groupements répartis sur cinq secteurs ayant une forte activité ovine et caprine. L'alimentation des animaux est basée en grande partie sur les ressources pastorales. Les éleveurs sont adeptes des races de moutons à queue grasse comme le mouton de Karakul, car elles traversent les périodes difficiles en stockant de la graisse dans leur queue. L'accord prévoit également l'accompagnement pour produire et valoriser le lait de chèvre de la région de Chefchaouen,

Un centre régional dédié aux oléagineux

Au niveau institutionnel, la France et le Maroc ont convenu d'un projet de centre technique régional dédié aux oléagineux au Maroc et des accords interuniversitaires pour promouvoir la recherche et l'enseignement notamment entre l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de France. Cette nouvelle coopération sera financièrement soutenue par deux accords de crédits de 72,1 millions d'euros signés entre le Crédit Agricole et l'Agence française de développement (AFD). ■

S.C.

dans les Pyrénées-Orientales. Les agriculteurs protestent notamment comme l'augmentation des volumes de tomates marocaines importées dans l'Union européenne (UE). En effet, entre 2014 et 2023, ces importations sont passées de 345 000 à près de 492 000 tonnes, soit plus de 40 % d'augmentation. Ils dénoncent aussi la concurrence déloyale sur les prix, notamment les différences de coût du travail : en effet, le salaire brut horaire chargé employeur est de 0,98 €/h au Maroc contre 13,77 €/h en France. C'est la deuxième fois en moins d'un mois que les producteurs de tomates manifestent sur ce sujet.

La première fois c'était le 26 avril. Interrogé par l'AFP, Youssef Alaoui, secrétaire général de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), a estimé que la tomate du Maroc faisait office de bouc émissaire dans la crise agricole française : « Nous sommes dans le respect total de ce qui est édicté par l'Union européenne, sinon nos produits n'arriveraient pas sur le marché », a-t-il fait valoir, alors que les actions syndicales françaises sont mal perçues de l'autre côté de la Méditerranée. ■

Brèves

TOMATES MAROCAINES / Des producteurs française en colère

Les producteurs de tomates, membres de Légumes de France, ont organisé le 16 mai une action syndicale à Perpignan pour protester contre la sur-représentation sur les étals de produits importés. Cette action soutenue par leurs homologues espagnols s'est déroulée

PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION ET VOTRE FAMILLE.

ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRICOLE

Arrêt de travail, invalidité permanente, partielle ou totale, décès, garantie service de remplacement... Groupama vous protège des coups durs.

Groupama MÉDITERRANÉE la vraie vie s'assure ici